

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 1 ^{er} décembre 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 DECEMBRE 2025 Le onze décembre deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président. <i>Étaient présents :</i> MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER DELAUNAY, RIGOUIN, RIOULT, PILLAERT, ROULLAND, COISNON, Mmes CONNEAU, MOREAU, GESLIN <i>Étaient absents excusés :</i> Mmes BORDERIE, TERROITIN, M. LAUNAY <i>Était absent :</i> M. LANDAIS
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

EAU ET ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENTS
N°2025/20

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des demandes de dégrèvement de :

- **M. ROYERRE GIL** domicilié à CHEVAIGNE DU MAINE, **[REDACTED]** a eu une surconsommation de 253 m3 par rapport à sa moyenne des 3 dernières années.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder des dégrèvements eau en application de la nouvelle loi et des dégrèvements assainissement suivants :

Nom	Dégrèvement eau	Dégrèvement assainissement
[REDACTED]	162	253

PRECISE que pour bénéficier du dégrèvement, les abonnés devront apporter la preuve que la fuite a été réparée par un professionnel ou par le Syndicat (facture de réparation).

Envoyé en préfecture le 16/12/2025 Reçu en préfecture le 16/12/2025 Publié le ID : 053-200044576-20251215-202520-DE	
--	--

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 15 décembre 2025
 Le Président,



Constant ALLAIN.